



A l'intention des groupes de travail Chemterror et Bioterror du Ministère de la Santé publique

Objet: Informations destinées au corps médical concernant les aspects médicaux de l'exposition aux armes biologiques et chimiques consécutive à des actions terroristes. Conseil Supérieur d'Hygiène, Avis 7626-1 du 19.10.01

- Annexes:
1. Projected second edition 2001 of the annexes to "Health aspects of chemical and biological weapons" WHO, 1970.
 2. Il est clair qu'il existe par ailleurs d'autres sources d'information pouvant être consultées par les personnes intéressées. Quelques exemples en sont donnés à l'annexe 2.
 3. Groupe de travail CSH Terrorisme Biologique et Chimique : origine, mandat et membres.

AVIS:

1. Pour répondre à la dissémination d'agents biologiques et/ou chimiques durant des actions terroristes, une série complexe de tâches doivent être effectuées selon des procédures bien coordonnées :
 - a. Suivi de la menace et identification des événements anormaux allant de pair avec l'établissement de procédures permettant d'intervenir.
 - b. Ces procédures doivent comprendre notamment des directives pour l'intervention des services médicaux de secours, directives qui DOIVENT être basées sur des directives existantes en matière de médecine de catastrophe.
 - c. Une chaîne structurée de prise d'échantillons, décontamination et identification, y compris les procédures à suivre pour l'échantillonnage et l'envoi, et une liste de laboratoires compétents.
 - d. Attention pour les maladies non conventionnelles, identification des symptômes d'exposition à des agents biologiques et chimiques et mise en route du traitement le plus approprié.
 - e. Un système d'alerte centralisé qui, ensuite, grâce à l'épidémiologie d'intervention, dresse la carte de l'incident aussi bien que possible et veille à une communication ultérieure avec toutes les personnes et instances concernées.
 - f. L'établissement d'une politique générale, à court et long terme, en matière de mesures préventives (vaccination) et d'approvisionnement des antidotes spécifiques.

L'autorité doit veiller à ce que tous les acteurs sur le terrain connaissent bien leurs tâches et que leurs activités se déroulent de manière coordonnée.

Le groupe de travail CSH Terrorisme Biologique et Chimique souhaite par le présent avis apporter sa contribution au niveau du point 1.d.

1. Les informations destinées au corps médical concernant les aspects médicaux de l'exposition aux armes biologiques et chimiques se trouvent à l'annexe 1. Celle-ci comprend des données concernant les agents possibles, les syndromes qu'ils provoquent, les procédures diagnostiques et les mesures thérapeutiques. Le contenu peut, sur certains points, faire l'objet de discussions, mais a l'avantage de donner une première ligne directrice à ceux qui, dans ce domaine, possèdent peu d'expérience. Des antidotes spécifiques constituent une aide importante lors du traitement, en particulier pour permettre aux cas graves de sortir plus rapidement des soins intensifs. En général cependant, une thérapie symptomatique reste la clé de voûte du traitement, en même temps que des mesures sur le plan de la santé publique.
2. Par ailleurs, on trouve dans la littérature et sur internet de nombreuses informations concernant cette

problématique, aussi bien des aperçus généraux similaires que des publications détaillées spécialisées. Elles peuvent contribuer à affiner l'acte médical posé conformément aux directives de l'annexe 1. L'annexe 2 donne une sélection des sites internet pertinents. Il ne faut pas non plus perdre de vue que le centre antipoison (070 - 245 245) reste une importante source d'information.

3. Il est clair que, outre les agents de guerre, d'autres substances toxiques peuvent être utilisées, substances qui ne sont pas connues en tant qu'armes de guerre car leur emploi à cette fin serait peu efficace. Il s'agit de produits industriels. Lors d'actions terroristes, ceux-ci peuvent provoquer des dégâts à petite ou à grande échelle, suivis de panique. Déclencher la panique reste d'ailleurs un des principaux objectifs de l'activité terroriste. Des mesures lors de tels incidents reposent de préférence sur les plans d'urgence existants actuellement avec leur volet médical.
4. Bien qu'une décision concernant la diffusion du document dépasse notre mission, il nous semble nécessaire d'atteindre toutes les instances médicales qui travaillent dans le cadre de la médecine de catastrophe. Les groupes-cibles qui nous viennent à l'esprit sont :
 - a. les services d'urgence des hôpitaux
 - b. les directeurs médicaux des plans d'urgence provinciaux
 - c. les inspecteurs d'hygiène provinciaux

Annexe 1:

Les annexes au document OMS :

"Health aspects of chemical and biological weapons"
(projected second edition 2001 of the 1970 WHO document)

Ces annexes sont disponibles sous forme de draft final. On peut s'attendre à ce que le texte officiel final soit encore quelque peu modifié. Les instances responsables de ce document au sein de l'OMS ont autorisé une diffusion limitée de celui-ci parmi le corps médical belge afin de servir d'information de base.

Elles ne sont pas encore disponibles sur support électronique.

Si des questions pratiques subsistent, on peut tenter de les résoudre sur base de l'expérience et de la pratique médicale générale ou sur base d'autres sources (voir notamment annexe 2). Le groupe de travail reste à disposition pour émettre des avis ultérieurement.

Annexe 2:

Les sites internet suivants peuvent fournir des informations complémentaires intéressantes. Cette liste n'est pas exhaustive.

Manuels chimiques et biologiques

<http://chemdef.apgea.army.mil/textbook/contents.asp>

<http://www.usamriid.army.mil/education/bluebook.html>

<http://www.opcw.nl/chemhaz/>

<http://telemedicine.org/BioWar/biologic.htm>

Littérature et informations générales

<http://hlunix.hl.state.ut.us/els/epidemiology/surv/btlibrary.pdf>

http://www.pcisys.net/~pwebber/med_lit.htm#nbc

<http://www.cdc.gov/>

<http://fas.org/bwc/>

<http://www.usamriid.army.mil/links/bdr.htm>

Texte de base OMS pour les annexes mentionnées à l'annexe 1

http://www.who.int/emc/pdfs/BIOWEAPONS_FULL_TEXT2.pdf

ANNEXE 3:

Groupe de travail CSH Terrorisme Biologique et Chimique : origine et mandat.

Confronté, le 8 octobre 2001, à la demande de collaborer à un texte relatif aux aspects médicaux des armes biologiques et chimiques à l'intention des médecins et des professionnels de la santé, j'ai pensé que la meilleure solution était d'utiliser un texte existant. Ma proposition concernait les annexes de l'édition révisée 2001 du manuel de l'OMS datant de 1970 qui est disponible dans sa version de *final draft*. Il m'a toutefois semblé naturel de confronter cet avis à celui de collègues possédant des connaissances dans le domaine des agents biologiques et chimiques utilisables comme arme.

En tant que membre du Conseil Supérieur d'Hygiène et coordinateur du Secrétariat Scientifique, il m'a semblé que le plus simple était d'avoir recours à un groupe de travail ad hoc du CSH, auquel plus tard également des questions complémentaires pourraient être soumises pour discussion. Le CSH fait partie de la cellule de crise du Ministère de la Santé publique et peut, dès lors, intervenir dans des délais relativement courts. L'administration et le Président et le Secrétaire du CSH ont accepté cette proposition.

L'avis remis ici mentionne brièvement les différents aspects auxquels une attention doit être accordée (points 1.a à 1.f inclus). Il fait référence en particulier à la discipline 'médecine de catastrophe' — qui, en principe, doit avoir prévu dans ses procédures de tels incidents ou une telle terreur — mais se limite par ailleurs au point 1.d. Pour l'instant, le CSH ne souhaite pas s'immiscer dans d'autres mesures organisationnelles et procédurales étant donné que celles-ci sont déjà traitées de manière détaillée au sein de l'administration et des institutions scientifiques de la Santé publique, en collaboration avec d'autres départements, et sont coordonnées par le Cabinet de la Santé publique. Le groupe de travail ad hoc est toutefois disposé à rendre un avis scientifique au sujet de nouvelles questions.

Jan Willems

Adresse :

Groupe de travail ad hoc CSH bioterrorisme
c/o Conseil supérieur d'Hygiène
Esplanade 718
Boulevard Pachéco 19 Bte 5
1010 Bruxelles

Téléphone : 02 – 210 48 35/34

Fax: 02 – 210 64 07

Email: Guy.Devleeschouwer@health.fgov.be

Composition provisoire :

Bellanger Cor,	Koninklijke School van de Medische Dienst, Gent
Bossuyt Caroline	HGR, Brussel
De Bisschop Herbert,	Koninklijke Militaire School, Brussel
Gala Jean-Luc,	UCL, Wolomé Saint-Lambert
Lison Dominique,	UCL, Wolomé Saint-Lambert
Mostin Martine,	Centre antipoison Bruxelles
Peleman Renaat,	RUG, Gent
Van Gompel Alfons,	Instituut Tropische Geneeskunde, Antwerpen
Van Laethem Yves,	ULB, Bruxelles

Van Wijngaerten Eric, KULeuven, Leuven
Willems Jan, RUG, Gent et CSH, Bruxelles
Zizi Martin, VUB en Staf van de Medische Dienst, Brussel

Président : Willems
Jan

Secrétaire : Bossuyt
Caroline



 Site monitored by WebGuide - Hitwatchers Light